



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-huitième session
Rome, 8-9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN

POUR

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA RÉGION D'AL-MAHARA

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Yémen	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs du projet	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO YEMEN (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU YÉMEN)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS (APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROJET)	4
V. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	5
VI. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	7
VII. FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS (ANALYSE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE)	12

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Rial yéménite (YER)
1,00 USD	=	160 YER
1,00 YER	=	0,00625 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

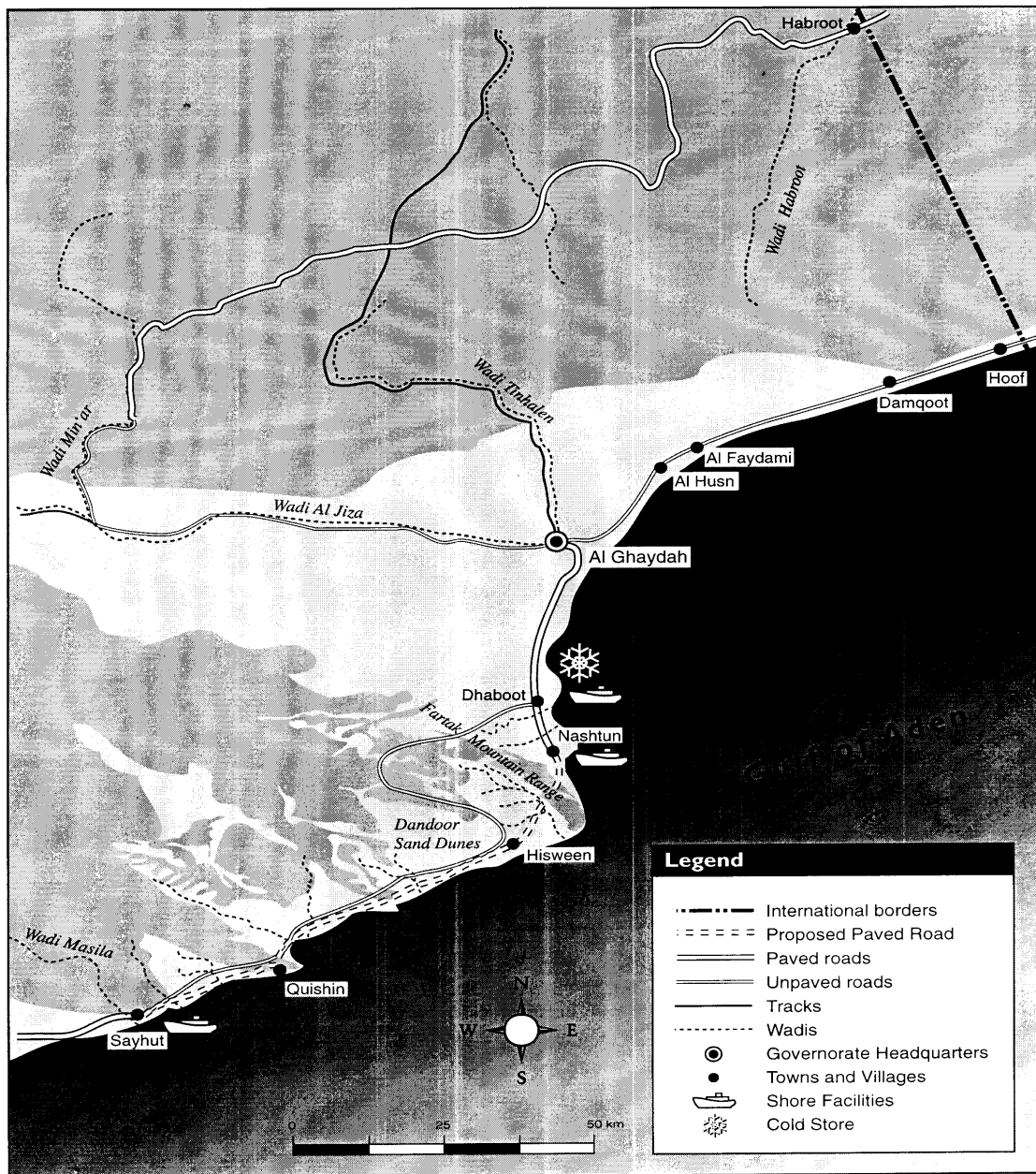
BSP/ONU	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
DTS	Droits de tirage spéciaux
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
IDA	Association internationale de développement Groupe de la Banque mondiale
KfW/GTZ	Institut allemand de crédit pour la reconstruction/Office allemand de la coopération technique
ONG	Organisation non gouvernementale
PTBA	Programme de travail et budget annuel
S&E	Suivi et évaluation
TRE	Taux de rentabilité économique
UE	Union européenne

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA, Rapport d'évaluation prospective.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU YÉMEN

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA RÉGION D'AL-MAHARA

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	La République du Yémen
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de l'irrigation
COÛT TOTAL DU PROJET:	17,80 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	8,9 millions de DTS (équivalent approximativement à 12,25 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	0,66 million de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Don
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	2,99 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,90 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires ?

Le projet, qui sera mis en œuvre dans le Gouvernorat d'Al-Mahara à l'extrême est du Yémen, devrait profiter à environ 6 750 ménages, soit près de la moitié de la population du gouvernorat (38 000 habitants). Les bénéficiaires seront des artisans-pêcheurs, des paysans et des pasteurs, inclus dans le projet en tant que membres des communautés visées. Celles-ci seront choisies en fonction de critères spécifiques liés à leurs besoins concernant les services et les investissements financés au titre du projet, et à leur volonté d'assumer la responsabilité de l'exécution des activités entreprises à leur intention. Au sein des communautés et des ménages, les femmes ont fait l'objet d'une attention particulière en qualité de bénéficiaires du projet.

Pourquoi sont-ils pauvres ?

Le Gouvernorat d'Al-Mahara est une région aride, peu peuplée et isolée, située dans l'un des pays les plus pauvres du monde. Faute d'eau, sa base de ressources agricoles est très restreinte, et les possibilités de commercialisation de ses ressources halieutiques, relativement riches, sont limitées du fait de son isolement. Par ailleurs, en raison de sa faible densité de population, les services sociaux, dont le prix de revient par habitant est élevé, sont insuffisants.

Que leur apportera le projet ?

Le projet mettra l'accent sur les processus qui favorisent la démarginalisation des communautés et de leurs membres, en particulier les ménages pauvres et les femmes, leur permettant de gérer et d'utiliser leurs ressources d'une manière plus efficace et plus durable. Il aidera les communautés à organiser et à formuler leurs demandes concernant les investissements communautaires, tels que l'alimentation en eau et les routes, et les autres services offerts, et s'assurera de leur participation à la mise en œuvre, l'exploitation et l'entretien de ces services. Le projet financera les investissements visant à accroître la production agricole et halieutique. Pour permettre aux familles des artisans-pêcheurs de tirer des revenus plus élevés de cette production halieutique accrue, il financera également des investissements visant à améliorer l'infrastructure de commercialisation, notamment la production de glace, la conservation par le froid et le transport du poisson.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet ?

Le projet appliquera des méthodes participatives pour susciter parmi les communautés des demandes d'investissement en faveur de microprojets et de services d'appui, dont l'intérêt pour la collectivité sera ainsi garanti. Les bénéficiaires apporteront 800 000 USD (chiffre estimatif) pour la construction, l'exploitation et l'entretien des microprojets et des services demandés, ce qui favorisera leur durabilité. Ils seront également associés à la sélection de candidats qui recevront une formation d'agents paravétérinaires et d'agents de vulgarisation communautaires. On attachera une attention particulière aux activités en faveur des femmes, qui bénéficieront de 30% des microprojets communautaires et recevront également la plus grande partie des prêts destinés à l'élevage et aux activités rémunératrices. On fournira aux pêcheurs et aux agriculteurs, individuellement ou collectivement, des informations sur les pratiques efficaces, ainsi que des fonds pour acheter des navires de pêche, des engins et les autres intrants nécessaires pour accroître les revenus tirés de la pêche et de l'agriculture.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN
POUR
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA RÉGION D'AL-MAHARA

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Yémen d'un montant de 8,9 millions de DTS (équivalent approximativement à 12,25 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural dans la région d'Al-Mahara. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA ¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le boom pétrolier de 1973, avec l'émigration sur une grande échelle de travailleurs yéménites vers les pays du Golfe et les envois de fonds qui ont suivi, a permis une croissance économique rapide d'environ 12% par an entre 1974 et 1982. L'agriculture mécanisée, notamment l'irrigation par élévation utilisant les eaux souterraines, s'est développée aux dépens des structures traditionnelles de collecte de l'eau, auparavant bien entretenues.
2. La République du Yémen a été créée en 1990 par suite de la fusion de la République arabe du Yémen au nord et de la République démocratique et populaire du Yémen au sud. Du fait de cette unification, le Yémen a hérité de graves déséquilibres macro-économiques et a subi une série de chocs liés à la crise du Golfe, notamment le brusque effondrement de l'aide étrangère, l'énorme afflux de travailleurs expatriés rentrant des pays du Golfe et la réduction des envois de fonds, ce qui s'est traduit par des déficits budgétaires et de la balance des paiements insoutenables, un fort taux d'inflation et une charge du service de la dette élevée.
3. En 1995, la stabilité politique étant rétablie au lendemain de la guerre civile de 1994, le gouvernement a mis en chantier un programme ambitieux de réformes structurelles, de réduction des déficits budgétaires, de libéralisation des taux d'intérêt et de limitation de la croissance de la masse monétaire. L'inflation a été réduite et la croissance réelle, sans tenir compte du pétrole, a augmenté.
4. La population totale a été estimée en 1997 à près de 16,5 millions de personnes, son taux d'accroissement étant d'environ 3,3% par an. En 1998, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant évalué à 350 USD, le Yémen était classé au 151^{ème} rang sur 174 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD. La pauvreté touche environ 27% de la population, dont 80% en milieu rural.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



5. Les terres arables sont estimées à 3,5 millions d'hectares (7% de la superficie terrestre totale). Les pâturages couvrent environ 20 millions d'hectares (38%), tandis que le reste est occupé par des épineux et par le désert. Faute d'eau, seulement la moitié des terres arables sont cultivées chaque année. Sur cette superficie cultivée, 50% sont exploités en culture pluviale, 32% en irrigation par élévation, 18% en irrigation par épandage des eaux de crue et par eau de source.

6. La part du secteur agricole (y compris le sous-secteur des pêches) dans le PIB s'est élevée en 1990 à environ 21,3%, mais depuis elle est tombée à 17%. Le taux de croissance annuelle de l'agriculture est de 2,2%, chiffre largement inférieur au taux d'accroissement démographique. Entre 1975 et 1990, le ratio d'autosuffisance alimentaire pour les céréales est tombé de 72 à 40%, tandis que le montant des importations alimentaires passait de 32 à 60 USD par habitant. L'élevage, qui assure environ 20% de la valeur ajoutée dans le secteur de l'agriculture, fait partie intégrante du système agricole. Les ovins et les caprins sont estimés à 7,2 millions de têtes, les bovins à 1,1 million, les camélidés à 0,2 million, les équidés (principalement des ânes) à 0,6 million et les volailles à 40 millions.

7. Au total, le Yémen a environ 2 000 km de côtes. Les principales zones de pêche sont au nombre de trois: la région de la mer Rouge, le golfe d'Aden et la mer d'Arabie. La pêche fait vivre au moins 20 000 artisans-pêcheurs qui exploitent principalement le requin, le homard et les poissons pélagiques² (thon et sardine). La capture nationale totale est comprise entre 100 000 et 135 000 tonnes, soit un tiers du potentiel. Actuellement, le secteur de la pêche assure 5% du PIB.

8. Le plan sectoriel concernant l'agriculture vise à atteindre une croissance annuelle du PIB agricole de 7% grâce à une stratégie qui permettrait: a) de mettre fin à la dégradation des ressources naturelles; b) d'assurer une allocation optimale des ressources en vue d'une production agricole soutenue et accrue; c) d'obtenir de meilleurs rendements à partir de ressources limitées.

B. Données d'expérience

9. À ce jour, le FIDA a financé 14 projets au Yémen, dans les domaines du développement local, des services agricoles, de l'irrigation de crue, du crédit et des pêches. Sur ces 14 projets, 11 ont été achevés et l'on estime qu'ils ont sensiblement contribué à l'accroissement des capitaux productifs et à l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes. Certains de ces investissements ne sont cependant pas suffisamment soutenus. Le FIDA a procédé à une évaluation détaillée de son portefeuille de projets au Yémen en 1991/92 et à un examen de son exécution en 1997. Ces deux activités avaient pour objet d'améliorer la conception et la mise en oeuvre des projets à la lumière des données d'expérience concrètes du FIDA dans le pays. Les principaux enseignements tirés sont les suivants:

- a) les projets compliqués risquent de connaître de graves problèmes d'exécution;
- b) les capacités du personnel d'encadrement sont limitées, et des mesures d'incitation sont nécessaires pour attirer du personnel qualifié dans les zones difficiles où sont nécessairement mis en oeuvre les projets du FIDA;
- c) l'exécution du projet est facilitée si l'accent est nettement mis sur des activités nécessitant la participation directe des bénéficiaires. Cette approche assure et renforce la durabilité;
- d) les ruraux pauvres sont principalement concernés par le système de production alimentaire céréales-élevage traditionnel et par la pêche artisanale. En se concentrant sur ces activités, on cible les pauvres;

² Les poissons pélagiques sont ceux qui vivent à une profondeur moyenne ou juste au-dessous de la surface de l'eau.



- e) l'accès des pauvres aux ressources financières est essentiel pour l'adoption des technologies et des pratiques améliorées conçues pour les aider à augmenter la productivité des ressources naturelles et le revenu du ménage;
- f) les revenus non agricoles constituent une part importante des stratégies de survie des ruraux pauvres; et
- g) les programmes d'intégration des femmes dans le développement doivent tenir compte des contraintes socio-culturelles et des normes acceptées, s'agissant de mettre des femmes et des jeunes filles en présence d'hommes n'appartenant pas à la famille, et de la nécessité de mobiliser et de former les femmes à diverses techniques en ayant recours à un personnel féminin qualifié, en très petit nombre.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Yémen

10. **Politique nationale de lutte contre la pauvreté du Yémen** Le Yémen souffre encore d'une pauvreté endémique due à l'insuffisance de sa base de ressources, aux pressions exercées par la population, aux carences économiques structurelles et à l'absence d'alternatives et de participation. D'après les premiers résultats de l'enquête de 1998 sur le budget des ménages, le taux de pauvreté a augmenté, passant de 19,2% en 1992 à environ 27% en 1998. Les pauvres, qui représentent environ un quart de la population, n'effectuent que 6% des dépenses privées totales du Yémen. Environ 81% de l'ensemble des pauvres et 83% de ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté absolue habitent dans les campagnes. Parmi les groupes présentant un degré élevé de pauvreté, on trouve les petits exploitants, les pasteurs, les artisans-pêcheurs et les femmes, en particulier dans les zones isolées et marginalisées du pays. Pour réduire la pauvreté ou tout au moins atténuer les effets de son programme de réforme économique sur les groupes vulnérables, le gouvernement a adopté un certain nombre de programmes, dont: le fonds de protection sociale, le fonds social pour le développement, le Projet de travaux publics, le programme de renforcement des avantages sociaux pour les fonctionnaires et les employés des secteurs public et semi-public, et le Fonds de promotion de la production agricole et halieutique. La portée de ces programmes est cependant assez limitée.

11. **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** Parmi les principaux donateurs concernés par l'agriculture et la lutte contre la pauvreté figurent l'Association internationale de développement (IDA), l'Union européenne (UE), le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), allemand de crédit pour la reconstruction/Office allemand de la coopération technique (KfW/GTZ), et l'aide néerlandaise. L'IDA s'emploie de plus en plus à aider le gouvernement à mettre en application les mesures de stabilisation, de réforme structurelle et de protection sociale et soutient la mise en valeur durable des ressources naturelles et humaines. L'UE apporte une assistance au sous-secteur des pêches et en matière de sécurité alimentaire. Le FADES prête son concours pour l'infrastructure rurale et pour les services financiers ruraux. L'Aide néerlandaise axe son action sur le secteur des ressources hydriques et le programme Femmes et développement, et le KfW/GTZ sur la formation professionnelle et le transfert de technologie. La plupart de ces donateurs apportent un appui au Projet de fonds social destiné à créer un filet de sécurité pour les pauvres subissant le contrecoup du programme de réformes.



12. **Stratégie de collaboration du FIDA avec le Yémen.** La stratégie actuelle du FIDA au Yémen, présentée début 1997 dans l'Exposé des opportunités stratégiques de pays, prend en considération le fait que, malgré les progrès accomplis au cours des dix dernières années, le pays se heurte encore à de sérieux problèmes pour développer ses institutions agricoles et rurales. Cette stratégie vise à aider le gouvernement à augmenter les ressources allouées aux zones isolées et marginalisées. Elle a également pour objet de l'inciter à mettre en oeuvre des améliorations et des changements institutionnels importants afin d'assurer aux pauvres des services collectifs et de soutien agricole adéquats, compte tenu des objectifs et des priorités d'ensemble du gouvernement. Concrètement, les principales idées directrices de la stratégie du FIDA sont les suivantes: a) améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau sans créer de nouveaux périmètres d'irrigation tributaires des eaux souterraines; b) se concentrer sur les programmes de recherche utiles à l'agriculture pluviale; c) insister sur l'accroissement des revenus non agricoles et sur leur formation; d) cibler les pauvres et les femmes des zones rurales; e) améliorer l'accès au crédit là où il est prouvé qu'il existe une demande; et f) favoriser le plus possible la participation du groupe cible au développement. Par ailleurs, le FIDA contribue à la mise en valeur des ressources humaines en dispensant une formation en gestion de projet visant à améliorer l'efficacité de l'exécution, par l'intermédiaire du Programme de formation à la gestion agricole au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

13. **Raison d'être du projet.** L'isolement géographique et politique, le relief accidenté, le climat rude, la base de ressources insuffisante, la faible densité de population et un contexte social caractérisé par une grande cohésion sont les éléments qui ont façonné au cours du temps la vie et les perspectives dans la région d'Al-Mahara, et qui ont également constitué un obstacle pour l'aide au développement. Cependant, cette description évoluera rapidement pendant les dix prochaines années, à mesure que les nouvelles voies de transport par route et par air ainsi que les communications par téléphonie cellulaire permettront d'assurer la liaison entre les communautés et les ressources à l'intérieur de la région d'Al-Mahara et avec le monde extérieur. Ce processus apportera à la population mahari les avantages de la technologie, des services et des marchés, mais il mettra également à l'épreuve leur culture, leurs valeurs et leur base de ressources. Pour tirer profit de ces nouvelles opportunités, les communautés mahari devront mettre au point des structures sociales qui représenteront largement leurs intérêts et leur permettront de négocier efficacement avec les agents de l'État et du marché.

14. Compte tenu de ces considérations, il est essentiel que le projet mette l'accent sur les processus qui favorisent la démarginalisation des communautés et de leurs membres, en particulier les ménages pauvres et les femmes, leur permettant de gérer et d'utiliser leurs ressources plus efficacement. Il est donc conçu de manière à mettre en place des organisations communautaires et à les renforcer, à appuyer les initiatives en auto-assistance en faveur des femmes et des pauvres, à sensibiliser la communauté aux questions d'égalité entre hommes et femmes, à accélérer le développement de la technologie, à résoudre les problèmes relatifs à l'utilisation durable des ressources et à améliorer l'accès au crédit des petits et moyens investisseurs dans le secteur de la production primaire.

15. Le poisson est la principale ressource naturelle de la région, et ce n'est que grâce à une exploitation halieutique durable que l'on pourra améliorer la situation économique de la majeure partie de la population. Le projet favorisera l'accroissement de la production en encourageant un plus grand nombre de pêcheurs à se lancer dans des activités industrielles, tout en appuyant les interventions visant à améliorer la commercialisation. Dans le domaine de l'agriculture, il financera les activités de conservation de l'eau, de production de fourrage et d'élevage. Il cherchera par ailleurs à résoudre le problème de l'accès insuffisant au crédit par le biais de la Banque de crédit mutuel et agricole, restructurée, tout en assurant la conduite des initiatives communautaires et collectives en matière d'opérations bancaires.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

16. Le Gouvernorat d'Al-Mahara, situé à l'extrême est du Yémen et couvrant une superficie de 66 350 km², est peu peuplé puisqu'il ne compte que 128 000 habitants d'après les estimations de 1998. Environ 80% de la population vit dans des petites villes et des villages le long de la côte où les moyens de communication sont plus développés. Les 20% restants sont répartis dans les régions de l'intérieur. Le climat du gouvernorat est dans l'ensemble aride, caractérisé par de faibles précipitations et par des températures élevées, sauf à l'extrême est où la mousson peut apporter jusqu'à 800 mm de pluie par an.

17. Avec 550 km de côtes, le Gouvernorat d'Al-Mahara est doté des fonds de pêche les plus riches des eaux yéménites. Les artisans-pêcheurs exploitent les fonds situés à une distance de 4 à 12 km de la côte, rapportant des homards, des requins et d'autres poissons pélagiques moins exploités, en particulier thons et sardines. La superficie cultivée totale est limitée (environ 1 000 ha) et les cultures sont presque entièrement tributaires des eaux souterraines élevées au moyen de pompes, des oueds saisonniers ou de l'irrigation de crue. Le système agro-écologique du gouvernorat assure la subsistance d'un nombre considérable de têtes de bétail, notamment des camélidés, des ovins et des caprins, pour lesquels on a recours à la transhumance, et des bovins dans les zones des oueds et des deltas. La plupart des ménages exercent plus d'une activité économique; la pêche est toutefois l'activité dominante pour au moins la moitié des familles (7 000), suivie de l'élevage (3 000) et de l'agriculture (2 000). Les principales cultures sont les cultures fourragères. Pratiquement tous les agriculteurs et la majorité des pêcheurs exercent également une activité d'élevage.

18. Il existe un certain nombre d'associations locales de protection sociale témoignant d'une grande solidarité. Les associations économiques en sont encore à leurs débuts; les plus importantes sont les sociétés de pêche, qui comptent sur leurs propres ressources pour assurer des services économiques à leurs membres. Elles mènent actuellement les trois principales activités suivantes: a) commercialiser le poisson en assurant la liaison avec les négociants; b) acheter des moteurs et du matériel de pêche; c) offrir un filet de sécurité sur le plan social moyennant une assistance pour ce qui concerne les soins médicaux et les pertes imprévues.

19. Dans le Gouvernorat d'Al-Mahara, les femmes jouissent traditionnellement dans leur vie sociale d'une plus grande liberté que dans les autres régions du Yémen et elles jouent un rôle important dans l'économie. S'agissant de l'élevage, elles gardent les troupeaux, assument l'entière responsabilité des petits ruminants et surveillent les enclos pour animaux. Dans les ménages agricoles, les femmes participent au désherbage et à la récolte. Leur rôle dans la pêche est assez limité. Elles sont dans une position désavantageuse du fait du taux de natalité élevé, de l'absence de contrôle sur la majeure partie des ressources et de leur accès insuffisant au crédit.

20. Les bénéficiaires représenteront près de la moitié de la population d'Al-Mahara. Les groupes cibles du projet seront composés des catégories suivantes: a) artisans-pêcheurs possédant ou utilisant de petites embarcations; b) ménages ruraux ayant accès à moins de 2 ha de terre; c) ménages de nomades possédant environ 15 camélidés et moins de 50 caprins et ovins; d) femmes rurales; et e) tout établissement de pêcheurs ou d'agriculteurs considéré comme prioritaire par la direction du projet.

B. Objectifs du projet

21. Le projet a pour objectif général d'améliorer le bien-être des communautés rurales et des ménages de paysans participants, en les encourageant à s'associer activement à la gestion de leurs besoins sur le plan social et à utiliser de manière plus productive et plus soutenable leur base de

ressources naturelles. Compte tenu de cet objectif, les investissements du projet viseront à: a) soutenir le développement de communautés plus autonomes et renforcer les partenariats entre toutes les parties prenantes du développement économique de la région; b) renforcer la capacité des pêcheurs et des agriculteurs, hommes et femmes, et de leurs communautés, en particulier les groupes défavorisés, de déterminer quels sont les ressources, la technologie et les services financiers appropriés qui devront être accessibles et être utilisés en vue du développement de l'agriculture, des pêches et de l'élevage; et c) renforcer les savoirs et les moyens des institutions et des entreprises publiques et privées d'Al-Mahara afin qu'elles assurent à la communauté rurale des services techniques et financiers équitables, durables et rentables.

C. Composantes

22. Le projet, qui devrait être exécuté sur sept ans, comprendra les quatre composantes suivantes:

23. **La composante développement communautaire** donnera aux communautés les moyens d'améliorer durablement leur niveau et leur qualité de vie, moyennant un processus de développement économique et social dont la maîtrise et la gestion leur appartiendront. Concrètement, le projet financera la mise en place de systèmes de gestion communautaire plus équitables et associant tous les membres de la collectivité. Il permettra également de mieux comprendre les problèmes liés au développement et renforcera les capacités nécessaires pour y faire face. Les communautés négocieront un accord officiel de trois ans avec le projet, l'accord social, qui leur donnera accès à des allocations de développement communautaire pouvant atteindre 100 USD par personne. Cette allocation pourra être utilisée pour financer le développement de l'infrastructure et des services, en échange de l'engagement à exploiter et à maintenir ces services et à répondre aux besoins des ménages pauvres et des groupes défavorisés de la communauté. Au moins 30% des dépenses de développement communautaire seront consacrées à des activités bénéficiant aux femmes, et 10% concerneront le financement de services communautaires vétérinaires et de vulgarisation. Ce programme axé sur les communautés sera précédé d'une série d'ateliers ainsi que d'une enquête sur les ménages et sur les questions d'équité entre hommes et femmes, qui fournira des données de référence pour le suivi et l'évaluation (S&E) du projet. La composante développement communautaire sera mise en œuvre dans 40 des 80 communautés qui devraient être desservies au cours de l'exécution du projet.

24. **La composante services de soutien** permettra de mieux connaître la base de ressources naturelles d'Al-Mahara, et de renforcer sa gestion et son exploitation durable. Des études seront conduites pour: a) analyser les ressources agricoles et mettre à l'essai de nouvelles techniques dans les champs des agriculteurs; b) déterminer l'incidence des maladies du bétail; c) effectuer des estimations de stocks, en particulier pour les homards et les requins; et d) élaborer un système de collecte de données sur les quantités débarquées, selon les principales espèces de poisson, au moyen d'enquêtes par sondage. Le projet mettra en place et formera un personnel d'encadrement composé d'agents communautaires de vulgarisation et d'agents communautaires paravétérinaires, que l'on aidera, après un premier emploi dans le cadre du projet, à créer des services privés de conseil, de soins cliniques et de fourniture d'intrants. Parallèlement, on aidera deux vétérinaires à se constituer une clientèle privée dans la zone desservie, là aussi après un premier emploi dans le cadre du projet. Dans le sous-secteur des pêches, on élaborera et mettra en œuvre un système d'enregistrement pour les navires de pêche artisanale d'Al-Mahara. On appuiera par ailleurs des campagnes d'information visant à faire mieux connaître les pratiques de pêche écologiquement viables auprès du public.

25. **La composante crédit rural** est conçue pour renforcer et développer les services financiers dans le Gouvernorat d'Al-Mahara en permettant aux ménages à faible revenu d'avoir accès au crédit, grâce à des mécanismes d'octroi de prêt améliorés ou nouveaux, avec notamment le recours à des intermédiaires financiers locaux et le renforcement des capacités. Des petits prêts seront accordés aux pêcheurs, aux paysans, aux éleveurs, aux petits fournisseurs de services aux entreprises et aux femmes, par l'intermédiaire de la Banque de crédit mutuel et agricole. Les prêts seront accordés



directement ou par le biais d'un guichet de crédit « en gros » ouvert aux ONG et aux autres groupements, qui pourront ensuite allouer du crédit « au détail » à leurs membres. On accordera des prêts à court terme pour l'achat d'intrants nécessaires à l'agriculture, l'élevage et la pêche, ainsi que des prêts aux petites entreprises, destinés aux femmes en particulier. Les prêts à moyen ou long terme seront accordés entre autres pour les usages suivants: élevage, distribution d'eau améliorée, diversification des cultures, navires, moteurs et engins de pêche, navires polyvalents et divers équipements de commercialisation du poisson à terre, notamment installations de fabrication de glace, postes de carburant et camions réfrigérés. On estime que des prêts en faveur d'activités rémunératrices seront accordés à 1 210 ménages de pêcheurs, 1 310 familles d'agriculteurs et 2 220 éleveurs, ainsi qu'à 500 clients, principalement des femmes. Pour répondre à la demande de crédit attendue, un petit bureau de la Banque de crédit mutuel et agricole sera construit à Sayhut, tandis que l'agence de Al-Ghaydah sera renforcée. Bien que faible, cette banque est la seule institution financière officielle accordant du crédit rural dans la région d'Al-Mahara. Sa participation sera subordonnée aux progrès enregistrés dans sa restructuration, en cours actuellement, opération à laquelle le Gouvernement du Yémen est foncièrement attaché.

26. **Unité de gestion du projet.** L'unité de gestion du projet supervisera les activités et jouera un rôle déterminant dans la coordination des activités à l'échelon local, des achats, de l'attribution des contrats et du financement, et dans l'exécution de la composante développement communautaire. Par ailleurs, par l'intermédiaire de ses antennes d'assistance halieutique, vétérinaire et technique, l'unité de gestion supervisera directement les activités relatives aux divers éléments du projet mis en œuvre au titre de la composante services de soutien, sous-traitées à l'office de la recherche et de la vulgarisation agricole du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation et au Ministère des ressources halieutiques. Elle assurera la coordination avec la Banque de crédit mutuel et agricole, qui exécutera la composante crédit rural. Elle dispensera également une formation sur le tas ou institutionnelle, selon qu'il convient. L'unité sera responsable de la préparation du programme de travail et budget annuel (PTBA) ainsi que des fonctions de S&E.

D. Coûts et financement du projet

27. Les coûts totaux du projet s'élèvent à 17,8 millions de USD, dont 7,7 millions de USD (43%) en devises. Le projet sera financé par un prêt du FIDA de 12,25 millions de USD, représentant 68,8% des coûts totaux. Par ailleurs, le PNUD accordera un don de 660 000 USD, soit 3,7% des coûts totaux du projet, et la contribution des bénéficiaires s'élèvera à 1,9 million de USD, soit 10,7%, principalement sous forme de main-d'œuvre apportée par les petits exploitants, et de biens capitaux, de terres et de bâtiments fournis par des investisseurs du secteur privé. Le gouvernement allouera 2,99 millions de USD, soit 16,8% des coûts totaux du projet. Sa contribution comprendra 560 000 USD apportés par le gouvernement central moyennant l'exemption de droits et de taxes sur tous les biens et services du projet, ainsi que 1,61 million de USD provenant du Fonds pour la promotion de la production agricole et halieutique et 820 000 USD versés par la Banque de crédit mutuel et agricole sous forme de contributions à la ligne de crédit du projet à hauteur de 40 et de 20% respectivement.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Développement communautaire	4 034	2 804	6 839	41	42
Services de soutien	1 489	624	2 113	30	13
Crédit rural	2 415	2 933	5 347	55	33
Unité de gestion du projet	1 238	848	2 087	41	13
Total des coûts de base	9 176	7 209	16 385	44	100
Provision pour aléas d'exécution	577	273	850	32	5
Provision pour aléas financiers	381	179	560	32	3
Total des coûts du projet	10 134	7 662	17 795	43	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	FIDA		PNUD		Bénéficiaires		CACB		AFPPF		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (Hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Développement communautaire	6 110	80,8	301	4,0	1 025	13,6	-	-	-	-	122	1,6	7 558	42,5	3 066	4 370	122
Services de soutien	2 313	94,6	34	1,4	-	-	-	-	-	-	99	4,0	2 446	13,7	726	1 621	99
Crédit rural	1 992	36,8	68	1,2	873	16,1	821	15,2	1 612	29,8	50	0,9	5 417	30,4	2 962	2 404	50
Unité de gestion du projet	1 826	76,9	261	11,0	-	-	-	-	-	-	288	12,1	2 375	13,3	907	1 211	256
	12 241	68,8	664	3,7	1 899	10,7	821	4,6	1 612	9,1	559	3,1	17 795	100,0	7 662	9 607	527

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

28. **Passation des marchés.** L'achat des biens et le recrutement des consultants financés par le FIDA se feront conformément aux directives du Fonds. Les travaux de génie civil, regroupés chaque fois que possible en lots dépassant 100 000 USD, feront principalement l'objet d'appels à la concurrence locaux. Les contrats concernant les lots de travaux de génie civil moins importants seront passés par consultation de fournisseurs à l'échelon national. Les véhicules seront achetés selon les procédures d'appel à la concurrence internationale, sauf pour les quatre véhicules servant pour le démarrage du projet pour lesquels on procédera à la consultation de fournisseurs à l'échelon international. L'ensemble des activités de formation seront exécutées conformément à des procédures ayant l'agrément du FIDA. Les consultants et les personnels nationaux de l'unité de gestion seront choisis par sélection sur une liste restreinte, après la parution d'annonces dans les journaux nationaux de langue arabe et anglaise. Le personnel d'assistance technique international sera recruté moyennant des annonces et des contrats individuels ou sera fourni par le PNUD qui le détachera de ses projets de planification régionale axés sur les communautés et de démarrage de micro-activités. Les contrats concernant les biens et les travaux de génie civil estimés à au moins 100 000 USD seront soumis à l'examen préalable de l'institution coopérante. Les contrats d'un montant inférieur feront l'objet d'un examen complémentaire sur une base sélective.

29. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur sept ans et demi. Les décaissements se feront sur présentation de la documentation standard sauf dans les cas suivants où des états de dépenses certifiés seront utilisés: a) contrats pour les biens, les travaux et les services de consultants (sociétés) d'un montant inférieur à l'équivalent de 100 000 USD; b) contrats pour les services de consultants (individuels) d'un montant inférieur à l'équivalent de 50 000 USD; c) activités de formation; d) prêts secondaires financés sur la ligne de crédit; et e) dépenses de fonctionnement et d'entretien. La documentation à l'appui des demandes de décaissement fondées sur les relevés des dépenses sera conservée auprès de la Banque de crédit mutuel et agricole/unité de gestion du projet et mise à disposition aux fins de vérification des comptes et d'examen par les missions de supervision.

30. **Comptabilité et vérification des comptes.** Afin de faciliter l'exécution et de réduire le nombre de demandes de prélèvement, l'unité de gestion du projet ouvrira un compte spécial qui sera utilisé pour toutes les dépenses, auprès d'une banque ayant l'agrément du FIDA de préférence dans la ville d'Al-Ghaydah, l'allocation autorisée s'élevant à 1,0 million de USD. Compte tenu de l'éloignement et de l'isolement de la zone du projet et des difficultés de communication, les pouvoirs en matière de finances seront délégués au directeur qui administrera les comptes du projet, le compte spécial et les prélèvements sur les fonds du prêt. Afin de s'assurer du respect des règles et dispositions, les institutions du gouvernement central concernées procéderont à des vérifications des comptes et à des inspections périodiques et non programmées. Le système comptable du projet permettra d'assurer le suivi permanent des dépenses, par l'intermédiaire des états des dépenses présentés régulièrement à l'unité de gestion. L'unité préparera les comptes annuels finals au plus tard 60 jours après la fin de l'année budgétaire. Ils seront ensuite vérifiés par un commissaire aux comptes indépendant nommé par le service de vérification des comptes du gouvernement central et payé par le projet. Les comptes vérifiés seront présentés au gouvernement et au FIDA au plus tard six mois après la fin de l'année budgétaire.

F. Organisation et gestion

31. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation sera responsable de l'exécution générale par l'intermédiaire de l'unité de gestion, dirigée par un directeur de projet relevant directement du Ministre. Un comité directeur central sera chargé de la coordination des directives générales, tandis que des comités locaux de coordination assureront la coordination à l'échelon de la zone du projet.



32. **Exécution du projet.** Pour l'exécution de la plupart des interventions du projet, on fera appel aux institutions existantes et au secteur privé. L'unité de gestion supervisera la planification et l'exécution dans leur ensemble. Elle aura par ailleurs à répondre directement des aspects relatifs à l'organisation et à la mobilisation sociale, et de la suite donnée aux demandes des communautés concernant les diverses interventions du projet qu'elles auront suscitées.

33. Des entrepreneurs exécuteront les microprojets au titre de la composante développement communautaire. L'unité de gestion passera des contrats officiels avec le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation pour l'exécution des activités de recherche adaptative et de démonstration agricole, et avec le Ministère des ressources halieutiques pour l'exécution des activités d'estimation des stocks et de collecte de données sur les captures. La Banque de crédit mutuel et agricole mettra en œuvre la composante crédit rural dans le cadre d'un accord avec le gouvernement portant sur les services assurés. La formation sera sous-traitée à des institutions et à des organismes publics ou privés appropriés.

34. L'unité de gestion sera installée dans des locaux loués à Al-Ghaydah. Elle aura à sa tête un directeur de projet sous contrat, choisi et désigné avant les négociations de prêt selon un processus transparent et dans des conditions de concurrence.

35. **Participation des bénéficiaires.** Les bénéficiaires ont été invités à participer aux divers processus de conception dans le cadre d'une évaluation des besoins socio-économiques (SENAS) qui a utilisé des techniques d'évaluation rurale rapide pour mieux comprendre la société, ses aspirations et ses ressources. Au début de la formulation du projet, un atelier de formulation a été organisé dans la zone du projet avec des représentants des bénéficiaires, pour connaître leurs réactions aux conclusions de l'évaluation des besoins socio-économiques et pour fournir des indications utiles à la conception moyennant l'élaboration d'un cadre logique simplifié.

36. Le projet appliquera des méthodes participatives pour inciter les communautés à solliciter des investissements dans des microprojets et des services de soutien, dont l'intérêt pour la collectivité sera ainsi garanti. Afin de renforcer la maîtrise du projet par les communautés, on leur demandera d'apporter 800 000 USD (chiffre estimatif) pour la construction, l'exploitation et l'entretien des microprojets et des services demandés, ce qui favorisera leur durabilité. Le projet aidera par ailleurs des organisations non gouvernementales (ONG) locales à créer des services bancaires villageois et à distribuer « au détail » le crédit obtenu auprès du guichet « de gros » de la Banque de crédit mutuel et agricole ouvert à leurs membres. Les communautés participeront également à la désignation des candidats en vue de la formation des agents communautaires paravétérinaires et des agents communautaires de vulgarisation.

37. **Suivi et évaluation.** Le suivi de l'exécution et de l'impact du projet sera assuré en permanence pendant toute la période de mise en œuvre. Un spécialiste de S&E concevra un système rigoureux de suivi et le supervisera. Le suivi de l'exécution et de l'impact par les groupes cibles bénéficiaires sera intégré dès le début et donnera lieu à au moins une réunion officielle par an dans chaque communauté. Une enquête de référence sera conduite avant le début de l'exécution afin d'établir des repères qui faciliteront l'évaluation future de l'impact. À cet effet, le projet sélectionnera un échantillon représentatif de ménages (un sous-ensemble des ménages de l'enquête de référence) qui sera utilisé pour le suivi périodique pendant l'exécution.

38. Des évaluateurs indépendants effectueront une évaluation de l'impact vers la fin de la période d'exécution. On utilisera pour ce faire les données de l'enquête de référence et les données de panel recueillies par la suite pendant le projet.

G. Justification économique

39. **Production, commercialisation et prix.** Le surcroît de production attribuable aux interventions du projet concerne trois domaines: production halieutique (avec augmentation de la productivité), production animale, et production agricole, en particulier celle de fourrage. S'agissant des pêches, la capture augmentera de 11 000 tonnes grâce aux investissements du projet dans les embarcations et les moteurs, et à la réduction des pertes due à la disponibilité de glace et aux installations à terre. L'accroissement de la production agricole résultant de la diffusion de technologies et de pratiques améliorées devrait s'élever à 790 tonnes de sorgho à grain, 2 960 tonnes de sorgho fourrager sec, 84 tonnes de céréales diverses, 1 137 tonnes de fourrage sec divers, 50 tonnes d'oignons et 50 tonnes de tomates. Grâce au programme de santé animale du projet, qui devrait couvrir environ 60% des animaux dans les zones desservies par les agents communautaires paravétérinaires, et au crédit à la production animale, le disponible exploitable devrait s'accroître d'environ 34 000 ovins/caprins et 1 400 camélidés.

40. Les bénéficiaires augmenteront leur consommation familiale, mais les artisans-pêcheurs et les pasteurs en particulier auront des excédents à écouler sur le marché. Les marchés de poisson sont insuffisamment développés en raison de leur éloignement de la communauté et du manque d'infrastructures, de la demande effective limitée et de l'absence d'installations adéquates pour la conservation, le traitement et le camionnage de ce produit hautement périssable. Le projet a prévu des investissements suffisants pour élargir le marché en termes de localisation, se concentrant sur les navires de pêche polyvalents en vue d'une commercialisation en mer et sur les installations à terre pour relier la zone aux marchés extérieurs. Il a également prévu pour les sardines une différenciation des produits au moyen de la salaison. L'accroissement de la production halieutique, d'environ 11 000 tonnes, devrait être facilement absorbé par le marché au stade de plein effet. De manière générale, la commercialisation des produits animaux dans le gouvernorat pose peu de problèmes en raison des pénuries locales et de la proximité d'Oman. Compte tenu de la faible augmentation de la production agricole envisagée au titre du projet et de la situation déficitaire actuelle de la province en matière de fourrage, aucun problème ne devrait se poser pour la commercialisation du surcroît de production.

41. Actuellement, le prix du poisson débarqué ne représente que 30% du prix final à la consommation, mais ce pourcentage devrait s'améliorer grâce aux investissements du projet dans les installations à terre et le transport.

42. **Avantages et bénéficiaires.** Directement ou indirectement, environ la moitié des habitants de la zone du projet (quelque 6 750 ménages) tireront avantage des activités. Les investissements communautaires en faveur des microprojets (principalement distribution d'eau et routes de desserte) et des services faciliteront l'accès à l'eau à usage domestique, ce qui améliorera la santé et le niveau de vie en général, et réduira le temps passé - essentiellement par les femmes - à la collecte de l'eau. Dans le long terme, grâce à la constitution de groupements ainsi qu'au crédit à la création de revenus et à la formation technique connexe, les conditions de vie, le revenu et la condition des femmes s'amélioreront. Le projet comportera d'autres avantages, notamment la démarginalisation des communautés et des groupes visés dont l'aptitude à mener à bonne fin les transactions avec les agents de l'État et du marché sera renforcée.

43. **Analyse économique.** Les coûts économiques du projet s'élèvent à 12,2 millions de USD, soit environ 68% des charges financières. Sur la base des avantages et des coûts prévus, le taux de rentabilité économique (TRE) est estimé à 17,4%. Le projet est solide et n'est que très faiblement sensible aux augmentations des coûts ou aux réductions des avantages. Le TRE tombe à environ 16% lorsque les avantages chutent de 10% ou que les coûts augmentent de 10%. Un retard d'un an dans la matérialisation des avantages fait chuter le TRE à 15,4%.

H. Risques

44. Le succès du projet est subordonné à la constitution et au déploiement d'antennes d'exécution efficaces et disciplinées bénéficiant de mesures d'incitation suffisantes. Le succès est également lié au dynamisme du directeur de projet, épaulé par un personnel bien informé et expérimenté, capable d'exercer ses fonctions sans subir l'influence des puissants groupes d'intérêts locaux. Il est prévu dans la conception du projet de recruter le personnel en temps voulu, de lui verser des salaires concurrentiels et des indemnités de voyage, de lui fournir des locaux, de mettre à sa disposition des moyens de transport et du matériel et de lui donner accès aux fonds d'exploitation - éléments indispensables pour mener à bien l'exécution.

45. Il existe un risque lié aux difficultés de commercialisation du surcroît de production halieutique et à la non-matérialisation des investissements nécessaires à la vente du poisson. Les entrepreneurs ont évoqué parmi les obstacles à la commercialisation le manque d'infrastructures et l'accès insuffisant au crédit. Cette situation changera rapidement avec l'ouverture de la route reliant Salalah à Al-Ghaydah fin 1999, la mise en chantier de l'axe Sayhut-Nishtun et l'exploitation de la ligne de crédit du projet. Des bateaux polyvalents commencent maintenant à combler les lacunes de la commercialisation et, grâce au crédit mis à disposition par le projet, ils continueront à élargir leurs opérations au cours de la période intermédiaire de construction routière.

46. Les taux actuels de recouvrement de la Banque de crédit mutuel et agricole ne sont pas suffisamment élevés pour garantir la viabilité à long terme. Le gouvernement a réaffirmé sa volonté de restructurer et de réformer cette banque, de manière à ce qu'elle puisse fonctionner comme une institution financière viable. Il a déjà pris, ou est en train de prendre, des décisions de principe pour améliorer l'efficacité de la banque (notamment, en appliquant les taux d'intérêt du marché ainsi que des taux d'amortissement concurrentiels, en mettant fin aux activités commerciales, en réduisant le coût des prêts et en examinant les problèmes de sureffectif). Ces mesures devraient nettement améliorer l'efficacité de la banque. Le projet introduira également les divers éléments suivants: organisation et participation des communautés, intervention des associations, et mobilisation de l'épargne par les associations et les particuliers. Il améliorera par ailleurs la capacité de décaissement et le recouvrement des arriérés en faisant appel à des intermédiaires financiers, et il subordonnera plus étroitement les remboursements relatifs aux bateaux de pêche aux mouvements de trésorerie.

I. Impact sur l'environnement

47. Le projet est classé dans la catégorie B. Il n'est pas nécessaire de procéder à un audit d'environnement officiel. Plusieurs stratégies d'atténuation des effets sont incorporées à la conception afin d'éviter tout impact néfaste sur l'environnement. Au cours de la première année, le projet mettra en place un système d'enregistrement des bateaux et d'enquêtes par sondage afin de recueillir des données sur les activités de pêche et sur les quantités de poisson débarquées, données essentielles pour suivre efficacement l'état des ressources ichtyques, en particulier pour les espèces menacées telles que les requins et les homards. Afin d'enrayer la tendance actuelle à l'appauvrissement des ressources en homards, le projet mènera des campagnes de sensibilisation, organisant des rencontres avec les pêcheurs, les sociétés de pêche et les médias.

48. Le projet prévoit de mettre en service un nombre limité de nouvelles embarcations de pêche et d'encourager le remplacement des petits moteurs par d'autres plus puissants. Ces mesures, conjuguées à l'aide du développement de l'infrastructure de commercialisation pour le poisson frais, permettront de réorienter les activités des pêcheurs, avec une diminution de la part des homards et des requins dans la capture au profit des poissons pélagiques sous-exploités.

J. Aspects novateurs

49. Le projet continuera à élaborer des méthodes de développement communautaire au Yémen par le biais de l'accord social. À l'échelon des communautés, l'appui au titre du projet sera subordonné au soutien apporté au processus de lutte contre la pauvreté et de respect de l'équité entre les sexes. Parallèlement, le projet engagera un processus de démarginalisation des communautés, les dotant des compétences nécessaires pour l'économie de marché et mettant à profit les aspects constructifs de l'esprit de coopération dans tous les cas où cela est possible. Il renforcera par ailleurs le rôle des femmes, qui seront engagées comme agents communautaires paravétérinaires et agents communautaires de vulgarisation, ce qui consolidera leur place dans la société.

50. Les ONG locales n'en sont qu'à leurs débuts, mais certaines sont sérieuses et semblent prometteuses pour ce qui est de la prestation de services aux communautés. Le projet formera et épaulera ces organisations afin d'améliorer leurs capacités de gestion. Il étudiera également la possibilité d'utiliser certaines d'entre elles pour la prestation de services financiers villageois, avec l'aide d'ONG locales et internationales expérimentées. Cette mesure contribuera à développer la société civile dans la région. Par ailleurs, le projet s'efforcera de rétablir la réputation des coopératives, en tant que fournisseurs de services économiques à leurs membres, ternie de longue date par les politiques du régime précédent.

51. Il existe au Yémen un secteur privé extrêmement dynamique et en pleine expansion, qui n'a jusqu'à présent exercé aucune activité dans la région d'Al-Mahara, isolée et peu développée. Le projet encouragera les investisseurs privés qui seront suffisamment audacieux pour prendre le risque d'investir dans la commercialisation du poisson à Al-Mahara, la pêche étant la plus importante activité économique de la région.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

52. Un accord de prêt entre la République du Yémen et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

53. La République du Yémen est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

54. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Yémen un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (8 900 000 DTS) venant à échéance le 1er décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 11 novembre 1999)

1. Le Gouvernement de la République du Yémen (ci-après dénommé le Gouvernement) transférera les fonds disponibles et autres ressources requises dans les PTBA à: a) l'Unité de gestion du projet (UGP) pour l'exécution de la composante développement communautaire, la composante services d'appui et la composante UGP; et b) la Banque de crédit mutuel et agricole conformément à un accord de prêt subsidiaire qui sera conclu entre le Gouvernement et ladite Banque pour l'exécution de la composante crédit rural.
2. Dès que possible après la date sus-indiquée, mais en aucun cas plus de 30 jours après la date d'entrée en vigueur, l'UGP ouvrira puis maintiendra dans la banque agréée par le Gouvernement et par le FIDA un compte libellé en rials yéménites pour les opérations du projet (le compte projet). Le directeur du projet sera pleinement habilité à gérer ce compte.
3. La Banque de crédit mutuel et agricole établira et maintiendra un fonds de roulement sur lequel seront déposés tous les revenus nets des prêts accordés aux bénéficiaires du projet et financés, directement ou indirectement, par le prêt du FIDA. La Banque utilisera le fonds de roulement pour financer d'autres crédits aux bénéficiaires de projets conformément à l'accord de prêt.
4. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:
 - a) un directeur de projet a été dûment nommé à la satisfaction du FIDA;
 - b) le Comité directeur du projet et l'UGP ont été dûment établis à la satisfaction du FIDA;
 - c) le Gouvernement a mis à la disposition du projet une allocation budgétaire initiale prise sur les fonds de contrepartie; et
 - d) le Gouvernement a approuvé le plan de restructuration de la Banque de crédit mutuel et agricole.
5. **Conditions préalables aux retraits.** Il ne sera effectué aucun retrait pour des dépenses au titre de la composante crédit rural tant que l'accord de prêt subsidiaire n'a pas été transmis au Fonds de manière satisfaisante.